

FORMULE E

07 11 58

ENREGISTREMENT DE MARIAGE

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

1. LIEU DU MARIAGE	Comté municipal Bonaventure	Nom officiel de la municipalité civile ou du canton Port Daniel Est	Cité Ville Village <input checked="" type="checkbox"/> Paroisse Canton	IMPORTANT Apposer un X sur le mot qui s'applique à cette municipalité ou ce territoire	
	Rue	N°			
	Lieu de la célébration (Église ou maison privée) Eglise N. D. du Mt. Carmel				
	09X				

ÉPOUX				ÉPOUSE			
2.	Province Que.	Comté Bon.	Municipalité Port Daniel Est	13.	Province Que.	Comté Bon.	Municipalité Port Daniel Est
Avant Mariage	Rue	N°		Avant Mariage	Rue	N°	
Après Mariage	Province Que.	Comté Bon.	Municipalité Port Daniel E.	Après Mariage	Province Que.	Comté Bon.	Municipalité Port Daniel E.
	Rue	N°			Rue	N°	

3. D E R A I C H E	14. L A N G L O I S
(Surnom ou nom de famille) Jean Baptiste Deraiche	(Surnom ou nom de famille) Marguerite
(Tout nom ou noms de baptême)	(Tout nom ou noms de baptême)

4. Employé civil (Métier, profession ou genre de travail) (Industrie ou commerce ou employé)	15. OCCUPATION OU INDUSTRIE (Métier, profession ou genre de travail) (Industrie ou commerce ou employé)
--	---

5. veuf	16. célibataire
ÉTAT CONJUGAL (Célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e))	

6. Âge au dernier anniversaire 40 ans	7. Date de naissance 5 juillet 1917	17. Âge au dernier anniversaire 22 ans	18. Date de naissance 31 mai 1935
(nom du mois)	(jour)	(année)	(nom du mois)
			(jour)
			(année)

8. Catholique romain	19. Catholique romaine
RELIGION	
9. Citoyenneté can.	10. Origine raciale fr.
CITOYENNETÉ ET ORIGINE RACIALE	
20. Citoyenneté can.	21. Origine raciale fir.

11. Port Daniel, Que	22. Port Daniel Que
12. Port Daniel	23. Port Daniel
LIEU DE NAISSANCE (Époux et épouse)	
LIEU DE NAISSANCE (des pères)	

24. Date du mariage 21 juin 1958	25. Licence ou bans Bans
(nom du mois)	(jour)
	(année)

26. LIEU DEL'ENREGISTREMENT DE CE MARIAGE	a) Nom de la paroisse ou église N.D. du Mt. Carmel	27. Signature du ministre du culte chargé du registre de l'état civil sur lequel ce mariage est inscrit. <i>Mrs. Fournier, P. le curé</i> 28. Signature du ministre du culte officiant (si différent).
	b) Municipalité civile de Port Daniel Est,	
	c) Comté municipal de Bonaventure	
	d) Date de l'enregistrement 21 juin 1958	

108449

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

A L'USAGE DU MINISTÈRE SEULEMENT

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE
 CE CI EST UN DOCUMENT PERMANENT
 Chaque information doit être donnée minutieusement
 Cette formule placée dans une enveloppe sur laquelle est imprimé "Statistique fédérale - Franco; Pénalité pour usage illégal - \$50", et correctement adressé, jouira de la FRANCHISE POSTALE.
 La citoyenneté est définie par la nation à laquelle l'individu doit allégeance. Le terme "Canadien" s'applique à toute personne qui jouit des droits que lui confère sa citoyenneté au Canada. Est désignée sous ce terme toute personne née au Canada qui subsequment n'a pas acquis d'autre nationalité.
 Le mariage sera indiqué en disant à quel peuple chacun des parents appartient, ou quelle est leur race, soit Anglais, Irlandais, Écossais, Français, Allemands, Russes, Ukrainiens (Ruthènes), etc. On ne doit pas se servir des mots "Canadien", "Américain", "Canadien", ou "Américain", car ils expriment la citoyenneté, mais ne désignent ni une race, ni un peuple.